

Il va falloir encore attendre pour réparer les dégâts des inondations

N'étant pas traversée par un cours d'eau, Zudausques, touchée par deux fois lors des inondations, a appris qu'elle n'était pas prioritaire sur les travaux. Une triste nouvelle pour les élus, qui devront faire preuve de patience.

ZUDAUSQUES. Comme la commune de Zudausques n'est pas traversée par un cours d'eau, les demandes de travaux qui font suite aux inondations n'ont pas encore été validées et ne sont pas prioritaires, jugent les services de l'État, alors que la commune a été reconnue deux fois en état de catastrophe naturelle. Les dossiers déposés concernent la digue du stade. L'enlèvement des cailloux ne peut pas débiter tant que les experts ne sont pas passés et que les autorisations ne sont pas données, s'est désolé le maire. Concernant le nettoyage du City-Stade, l'entreprise démarchée préfère attendre les beaux jours pour intervenir. En conseil municipal, Didier Bée, maire, a rappelé que les travaux d'urgence pour les voiries avaient été réalisés.

UNE RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR DE LA SANEF

L'autre point lié aux inondations concerne la responsabilité de la SANEF et ses bassins de rétention, un dossier qui se poursuit.



Au stade de foot de Zudausques, les dommages sont importants.

Pour l'édile, la société d'autoroutes est responsable des désordres que la commune subit. Un premier courrier envoyé par la SANEF, « se dédouanant de toutes responsabilités », estime-t-il, a fait bondir le maire. Il a fait savoir qu'il n'en resterait pas là.

“ Pour l'édile, la société d'autoroutes est responsable des désordres que la commune subit. ”

Un constat d'huissier ayant été établi pendant les récentes crues a fait réagir le directeur de la SANEF, qui s'est récemment déplacé dans la commune. La sous-préfète de Saint-Omer, Sophie Pagès, et les techniciens du SMAGE Aa, ont souhaité assister à la réunion. Les retombées de cette rencontre seront données lors du prochain conseil. ■

FRANÇOIS WAVRANT (CLP)